

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE,

MARTIGUES

14 au 21 août 2021

INSTRUCTIONS DE COURSE



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant les annexes B (Windsurfs) et T (Conciliation)
- 1.2 L'addendum Q (Courses en flotte jugées sur l'eau) pour les Medal Race
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux
Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois bateaux avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du mardi 13 juillet :
 - Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat : <https://cfj2021.ffvoile.fr/tableau-officiel-cfeg/>
- 3.2 Le PC course est situé dans l'algéco au-dessus du théâtre de verdure [téléphone D. FLAMME 0673964496].

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés devant le club.
 - **mât identifié par une flamme jaune** : 15.5, SL 16,
 - **mât identifié par une flamme bleu** : HC 16, Nacra 15,
 - **mât identifié par une flamme blanche** : Open 5.70 Open et 29er,
 - **mât identifié par une flamme orange** : Techno Plus 293 OD, Techno 293 OD
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3 **(DP)** Autorisation de mise à l'eau :
Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon D du code international.
Le pavillon D et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **20 minutes** après l'envoi de ces pavillons.
- 5.4 **(NP)** **(SP)** Stationnement sur les aires de mise à l'eau :
 - (i) Les bateaux ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.
 - (ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :
 - A la première infraction, après instruction, un avertissement.
 - A la deuxième infraction, après instruction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
 - A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Horaires	Classe(s)
15/08	14h00 Signal d'avertissement Course d'entraînement 18h30 Cérémonie d'ouverture	Toutes
16/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
17/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
18/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
19/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
20/08	Horaire à confirmer Palmarès après les courses	Pour les séries délivrant un titre de Champion de France <ul style="list-style-type: none"> • Medal Race • Et/ou Courses Finales

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Les pavillons de classe et de séries seront comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Techno Plus Garçon	LOGO TECHNO 293	JAUNE
Techno Plus Fille	LOGO TECHNO 293	VERT
Techno 293 OD 7.8 Garçon	LOGO TECHNO 293	BLEU
Techno 293 OD 7.8 Fille	LOGO TECHNO 293	ROSE
29er	ALOHA	BLANC
Open 5.70	Sigle de la Classe ROUGE	BLANC
15.5	15.5 NOIR	BLEU
SL 16	SL 16 NOIR	BLANC
HC 16	HC 16 NOIR	JAUNE
NACRA 15	NACRA 15 NOIR	VERT

7.2 **(DP) (NP) Identification des flottes**

Techno 293 OD 7.8 Fille, Techno Plus Fille : rubalise rouge et blanche de 1m fournie par l'AO, à fixer sur la plus haute latte pour Techno 293 et Techno Plus Fille.

8. ZONES DE COURSE

8.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course :

Voir carte « zone de course » en annexe

Zones de Course	Classes / Séries :
Alpha	Techno 293 OD 7.8 et Techno Plus
Bravo	15.5 et SL16
Charlie	HC 16 et Nacra 15
Delta	Open 5.70 – 29er

La répartition ci-dessus pourra être modifiée et sera publiée comme prévu à l'IC 3.

8.2 Zone de course :

La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

8.3 **(NP) (DP) Traversée des autres zones de course :**

Les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 **Techno 293 OD 7.8 et Techno Plus** : Des parcours différents de celui de l'annexe pourront être mis en place. Le comité de course en informera les planches conformément à l'IC 3. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de ce parcours, si les conditions sanitaires le permettent.
- 9.4 Un parcours LONGUE DISTANCE pourra être organisé. Le comité de course en informera les bateaux selon l'IC 3. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de cette Longue Distance, si les conditions sanitaires le permettent.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, de départ et d'arrivée sont définies en annexes parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.
- 13.2 Pour les catamarans, les Open 5.70 et les 29er, en cas de changement de parcours de la porte vers la marque 1 au vent, la marque 2 (dog leg) sera supprimée.
- 13.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes et séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 **Action du jury sur l'eau** : L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps cibles et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous
[NP] Les temps cibles pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.
Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini figurent en colonne B.

Classes	A en minutes	B en minutes
Techno 293 OD 7,8 et Techno Plus	20-25	15
29er – 15.5 – SL 16 – HC 16 – Nacra 15	30	20
Open 5.70	40	20

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les avis du jury seront publiés sur le site :

<https://jurydecisions.herokuapp.com/events/Championnat%20de%20France%20Espoirs%20Glisse>

- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'émargement et au secrétariat du jury situé dans le bâtiment du club (salle de classe). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.
- 17.4 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bâtiment Formation. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.5 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.6 Dans les RCV 62.2(a) et 66.2(a), remplacer « lors du dernier jour programmé de la course » par « lors du dernier jour programmé de la phase qualificative ou de la course »

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat.
Pour toutes les classes ou séries délivrant un titre (à condition que le nombre d'inscrits soit supérieur ou égal à 20), la régata comprend une phase de qualification et une Medal Race. Pour les bateaux classés au-delà de la 10^{ème} place, une course finale est programmée le dernier jour.

Pour toutes les classes ou séries ne délivrant pas de titre ou si le nombre d'inscrits est inférieur à 20, une course de classement supplémentaire est programmée le dernier jour.

18.2 **Qualifications :**

Si plus de 4 courses ont été validées, le score de chaque bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

Pour les séries ou classes Open, si au moins 10 équipages féminins et 15 équipages masculins/mixtes sont inscrits, le classement sera effectué par extraction sans recalcul des points.

18.3 **Medal race :**

Les 10 premiers bateaux de la phase de qualification seront qualifiés pour la Medal race. La Medal race est une seule course. Elle sera courue le dernier jour si au moins 3 courses de qualification ont été validées, son score ne sera pas retiré.

18.3.1 **Classement :**

Si les Medal Races programmées le 20 août ne peuvent pas être courues, le classement sera celui des qualifications.

Pour la Medal race, la RCV A4.1 est modifiée de sorte que les points de chaque bateau sont doublés. La RCV A4.2 est modifiée de sorte que les scores sont calculés sur le nombre de bateaux assignés à la Medal Race puis doublés.

Les égalités seront départagées par le score de la Medal race (ceci modifie la RCV A8). Les égalités dans la Medal race seront départagées en appliquant la RCV A8 sur la phase de qualification.

Un bateau qualifié pour la Medal race doit faire tous les efforts possibles pour prendre le départ, effectuer le parcours et finir. Un bateau enfreignant cette règle sera classé dernier, après instruction du jury. Si plusieurs bateaux enfreignent cette règle, ils seront classés dernier, avant dernier et ainsi de suite à la Medal Race et départagés selon leurs scores obtenus dans la phase de qualification,

Les bateaux qualifiés pour la Medal Race seront classés avant les bateaux non qualifiés. Ceci peut ne pas s'appliquer pour un bateau pénalisé selon les RCV 5, 6 ou 69.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.

(i) **(NP) (DP)** Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par un membre de l'organisation en présence d'un membre du bateau, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

(ii) L'émargement sera ouvert une heure trente (01H30) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.

(iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :

- Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
- Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.

(iv) Heures limites pour émarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.

- 19.2 **(DP)** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **(NP) (DP)** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau ou une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.
- 19.4 **Matériels de sécurité : (DP)**
- (i) Chaque bateau et planche devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (ii) Windsurfs : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat.
- 19.5 **Zone de baignade : (DP)**
La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le comité de course (ou le Directeur de Course) sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-Président en charge des Pratiques Sportives et les cadres techniques de celles-ci).
- 20.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau/une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 **[DP]** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Zone Techno 293 et Plus	Flamme Orange,
Zone Catamaran 15.5 et SL 16	Flamme Jaune,
Zone Catamaran HC 16 et Nacra 15	Flamme Bleue,
Zone Open 5.70 et 29er	Flamme Blanche,
Bateaux Jury	Pavillon Jaune JURY,
Bateau Comité Technique	Pavillon Bleu JAUGEUR.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 **[DP] [NP]** Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 **[DP] [NP]** Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker blanc. Ceux-ci seront remis aux accompagnateurs, accrédités par l'AO, au cours de la réunion accompagnateurs prévue le dimanche 15 août à 11H00.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 Une infraction à cette règle pourra entraîner, après instruction, une pénalisation des concurrents associés à l'accompagnateur.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régates propres » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans l'enceinte du CV Martigues.

26. PRIX et TITRES DECERNES

26.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

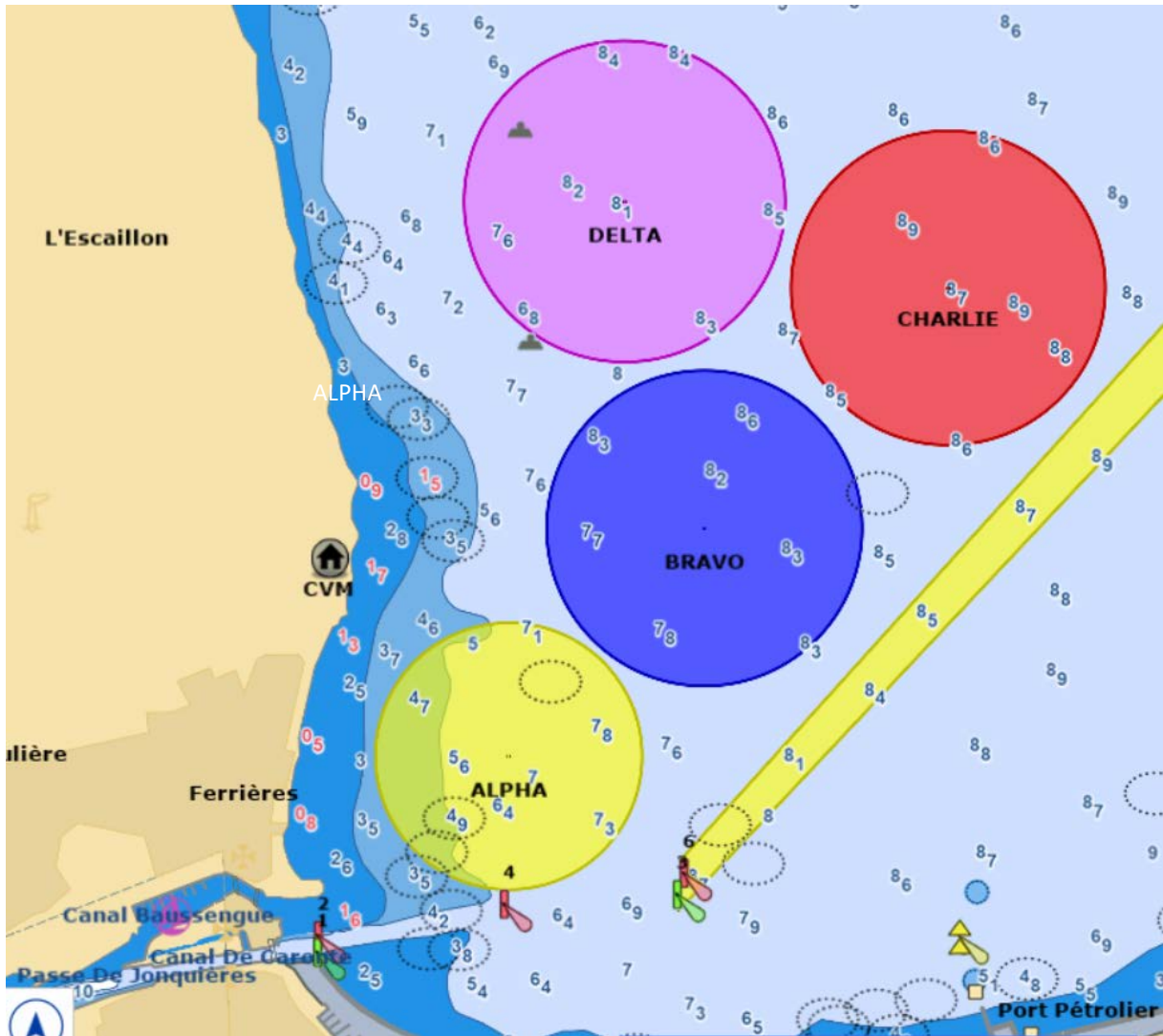
Classe ou série	Minima	Classe ou série	Minima
Techno 293 OD 7.8 Garçon	15	15.5 Open	15
Techno 293 OD 7.8 Fille	10	HC 16 Spi Open	15
Techno 293 OD Plus Garçon	15	SL 16 Open	15
Techno 293 OD Plus Fille	10	Nacra 15 Open	15
Open 5.70 Open	15	29er	15

- 26.2. Les titres Open 15.5, SL16, 29er et Open 5.70, et les titres Hobie Cat 16 Spi Open et Nacra 15 Open peuvent être attribués par genre si les minima des titres par genre Filles et Garçons sont atteints (10 F et 15 G)
- 26.3. Pour les séries Techno 293 7.8 OD Filles et Garçons : Si les minima (10 inscrites pour les filles et 15 inscrits pour les garçons) ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 26.4. Pour les séries : 15.5 Open, SL16 Open, HC 16 Spi Open et Nacra 15 Open: Si les minima d'inscrits(es) ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués. Ils seront automatiquement requalifiés en Critérium National de Grade 4.
- 26.5. Pour les séries Open 29er et 5.70 Open : Si le minima de 15 inscrits n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve est automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 26.6. Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.
- 26.7. Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

Arbitres désignés :

Directeur(trice) de Course : C. JAOUEN
 Président Comité de Course Techno 293 et Techno Plus : JL. BORT
 Président Comité de course 15.5 – SL 16 : R. DANO
 Président Comité de Course HC 16 – Nacra 15 : O. DE TURCKHEIM
 Présidente Comité de course Open 5.70 – 29er : C. MACHETEL
 Présidente Comité Technique : PC. BARRAUD
 Président du jury : B. VERNIEST

ZONES DE COURSE



ANNEXE 1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE

1. PAVILLON V :

Envoyé à terre au mât officiel ou sur les bateaux du comité de course, le pavillon V du code signifie :
« JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ACCOMPAGNATEURS ». Ceci modifie la RCV 37

2. CONDUITE A TENIR :

2.1 A terre :

Les accompagnateurs accrédités présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader sécurité de leur zone de course qui leur fixera une tâche.

2.2 Sur l'eau :

Les accompagnateurs accrédités présents sur la(es) zone(s) de course concernée(s) doivent rentrer en contact VHF avec le leader sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

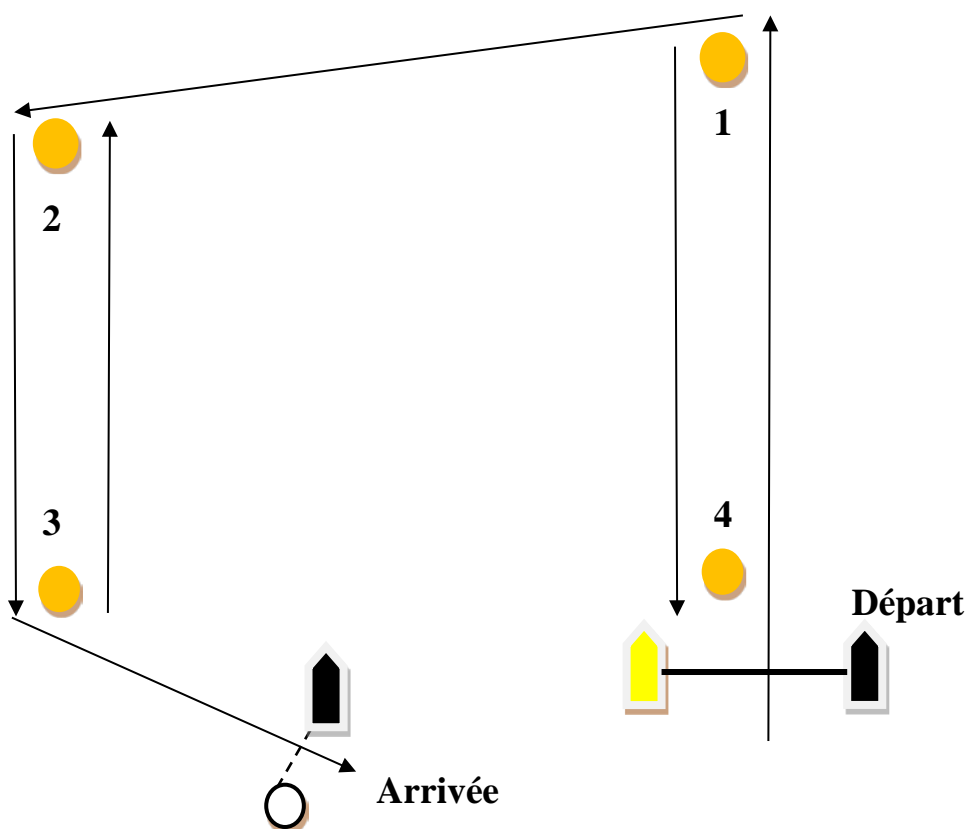
2.3 L'affalée du pavillon V signifie la fin de la procédure d'assistance d'urgence. Les accompagnateurs accrédités doivent alors immédiatement se conformer à l'IC 22.1.

3. Pendant la durée d'envoi du pavillon V sur l'eau, l'IC 22.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs accrédités.

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
SCHEMAS DES PARCOURS

PARCOURS Techno 293 OD et Techno Plus

VENT



Marques de parcours :

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont à contourner en les laissant à bâbord

Parcours IN (identification IN sur le bateau Comité) : Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

Parcours OUT (identification OUT sur le bateau Comité) : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 - Arrivée

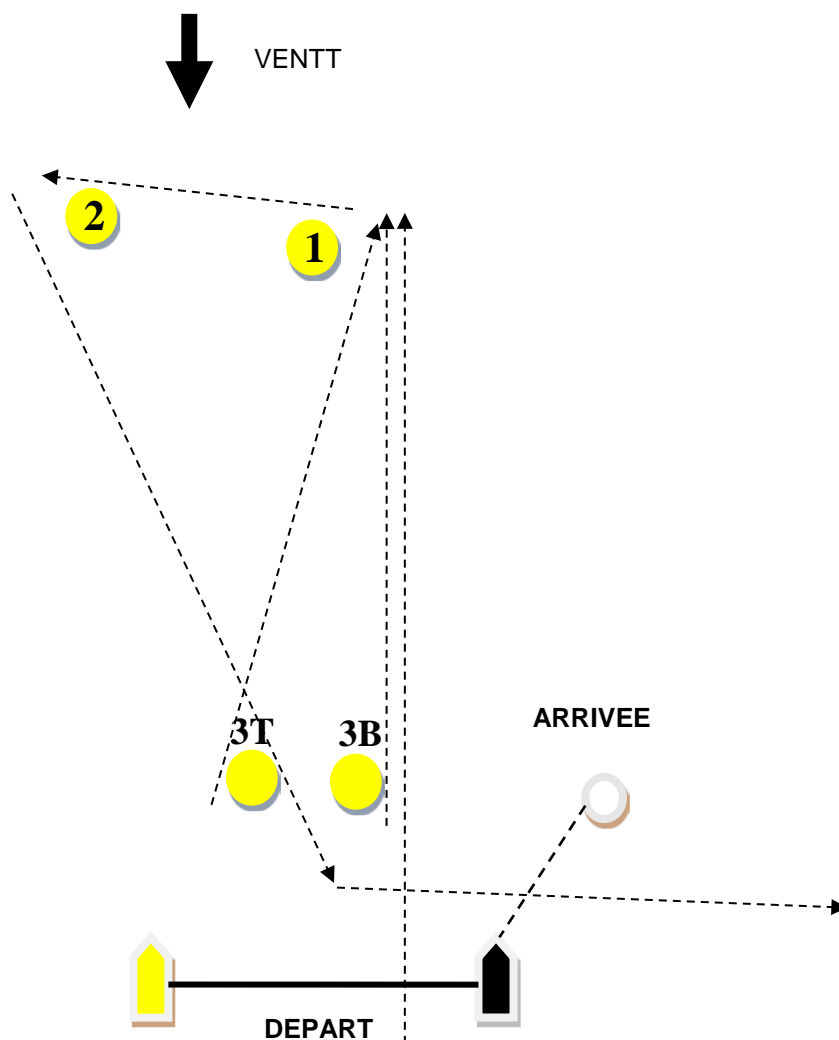
Les marques n° 1, 2, 3 et 4 sont des bouées cylindriques de couleur ORANGE.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur BLANCHE.

Ces parcours sont donnés à titre indicatif. D'autres parcours pourront être mis en place. Le comité de course en informera si possible les concurrents par mise en ligne la veille avant 20H00. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion d'un briefing concurrents le jour de ce parcours.

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
SCHEMAS DES PARCOURS**

PARCOURS Catamarans SL 16, 15.5



DEPART – 1 – 2 – Porte 3T / 3B – 1 - 2 – 3B – ARRIVEE

**Les marques 1 et 2 sont à contourner en les laissant à BABORD
La marque 3 B doit être laissée à BABORD**

Marques de parcours :

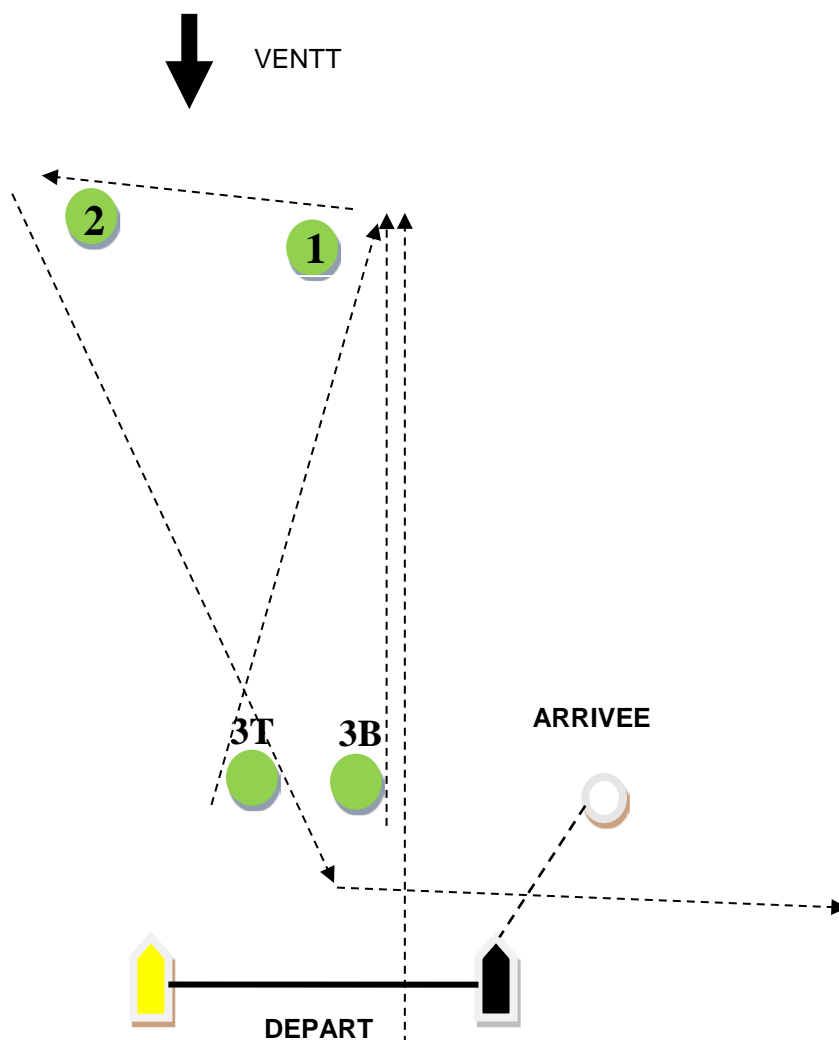
Les marques n° 1, 2, 3T et 3B, sont des bouées cylindriques de couleur **JAUNE**.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur **BLANCHE**.

La marque de changement du parcours pour les 15.5 et SL 16 est une bouée cylindrique de couleur **VERTE**.

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
SCHEMAS DES PARCOURS**

PARCOURS Catamarans NACRA 15, HC 16



DEPART – 1 – 2 – Porte 3T / 3B – 1 - 2 – 3B – ARRIVEE

**Les marques 1 et 2 sont à contourner en les laissant à BABORD
La marque 3 B doit être laissée à BABORD**

Marques de parcours :

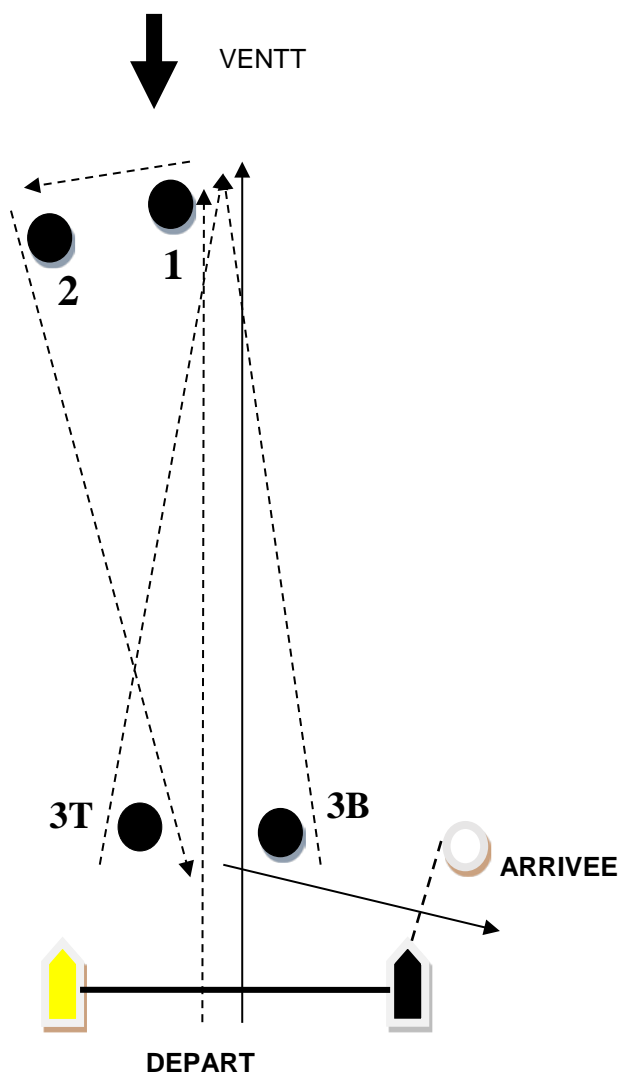
Les marques n° 1, 2, 3T et 3B, sont des bouées cylindriques de couleur **VERTE**.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur **BLANCHE**.

La marque de changement du parcours pour les HC 16 et les Nacra 15 est une bouée cylindrique de couleur **ORANGE**.

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
SCHEMAS DES PARCOURS**

PARCOURS Open 5.70 – 29er



Parcours 1- Identifié U1 sur le bateau comité Départ
D – 1 – 2 – porte 3T / 3B – 1 – 2 – 3B – Arrivée

Parcours 2- Identifié U2 sur le bateau comité Départ
D – 1 – 2 – porte 3T / 3B – 1 – 2 – porte 3T / 3B – 1 – 2 – 3B – Arrivée

Les marques 1, 2 sont à contourner en les laissant à BABORD
La marque 3 B doit être laissée à BABORD

Marques de parcours :

Les marques n° 1, 2, 3T et 3B, sont des bouées cylindriques de couleur **NOIRE**.

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique de couleur **BLANCHE**.

La marque de changement du parcours pour les Open 5.70 et 29er est une bouée cylindrique de couleur **ORANGE**.

ANNEXE 3 : JUGEMENT SEMI-DIRECT
--

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord de la CCA.

Version 4 : mars 2021

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique.

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
- SD2 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.
- SD3 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.
- SD4 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD5 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD5, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
 - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.